



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-07(08)

Vérification des capacités en cas d'événements importants

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-07(08) – Vérification des capacités en cas d'événements importants (-M-)

Énoncés :

Après avoir détecté une possible atteinte à l'intégrité, fournir les capacités nécessaires pour vérifier l'événement et mettre en œuvre les mesures suivantes : [Sélection (un choix ou plus) : générer un enregistrement de vérification; alerter les utilisatrices et utilisateurs actuels; alerter {Affectation : personnel ou rôles définis par l'organisation}; {Affectation : autres mesures définies par l'organisation}].

Responsable : Aucun

Discussion :

L'organisation sélectionne des mesures d'intervention du type de logiciel, du logiciel en particulier ou de l'information qui sont possiblement touchés par une atteinte à l'intégrité.